Listen to this article

(*) Ndlr : Les anciennes versions de la Bible mentionnent le terme « ordonna » (d'où l'ordination) – alors que les versions récentes indiquent les termes « désigna » ou « choisit ».

Luc 10 : 1-24

« Car ce n'est pas vous qui parlerez, c'est l'Esprit de votre Père qui parlera en vous » – Matthieu 10 : 20.

L'ordination de ministres a durant des siècles été l'objet de disputes. De manière indirecte, cela a provoqué des persécutions sanglantes par le passé. Dieu merci, ces jours sont révolus, pour ce qui concerne la majorité des Chrétiens. Et pourtant, parce que le sujet de l'ordination n'est pas clairement compris en général, il y a toujours un danger de récurrence de ces persécutions à ce propos. Presbytériens, Baptistes, Méthodistes, Luthériens, Épiscopaliens, tous ont pris part aux persécutions fondées sur des conceptions erronées de l'ordination des ministres. Par le passé ils se persécutèrent mutuellement sur ce point.

La prétention était que personne ne pouvait être prédicateur ou enseignant à moins d'en avoir reçu une ordination spéciale, car être un prédicateur ou un instructeur non ordonné était une rébellion envers les arrangements divins, et tous ceux qui suivaient un tel instructeur ou lui apportaient leur soutien étaient des hérétiques et ne méritaient pas de sympathie mais plutôt la persécution.

L'ordination ne se rapporte pas à une cérémonie, ou événement formel, comme beaucoup le supposent. Elle signifie une autorisation ou une commission de prêcher. Les Baptistes commissionnent ceux qui sont d'accord avec leurs crédo pour les prêcher. Les Presbytériens de même commissionnent leurs disciples, comme le font les Luthériens, les Méthodistes, etc. Les Catholiques

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Romains et les Épiscopaliens prétendent avoir reçu une ordination divine, et que tous leurs évêques sont les successeurs des apôtres et sont armés (ou investis) de l'autorité apostolique. Ainsi, tous ceux qui n'ont pas été commissionnés ou ordonnés par leurs évêques n'ont aucun droit de prêcher, mais sont des hérétiques. De leur point de vue, tous les Protestants sont des hérétiques, prêchant sans autorité.

Mais l'esprit de tolérance va grandissant. Durant ces deux dernières années (Ndlr : écrit en 1913) les Épiscopaliens ont levé l'embargo sur les autres Protestants dans la mesure où un ministre Épiscopal a le droit de prêcher à la chaire d'une autre dénomination, ou un ministre non ordonné par les Épiscopaliens a le droit de prêcher à leurs tribunes. Mais il s'agit d'une concession très récente.

Dans notre étude d'aujourd'hui, nous allons présenter la véritable signification de l'ordination. Jésus avait déjà désigné douze apôtres, lorsqu'Il ordonna, ou en nomma soixante-dix autres, non pas comme apôtres, mais comme pasteurs ou missionnaires. Aucune cérémonie liée à leur nomination ou à leur ordination n'a été rapportée. Jésus les a simplement envoyés en leur indiquant ce qu'ils devaient dire. Notre Texte d'Or nous explique la chose en disant : *« car ce n'est pas vous qui parlerez, c'est l'Esprit de votre Père qui parlera en vous »* – Matthieu 10 : 20.

À proprement parler, les apôtres n'avaient pas encore reçu l'Esprit directement du Père. L'Esprit du Père avait été transmis au Fils, et le Fils partagea l'Esprit qu'Il avait reçu avec ceux qu'Il envoya prêcher en son nom. Car le Père ne reconnut, ni n'autorisa ou n'ordonna directement quiconque à prêcher le message de l'Évangile, jusqu'à la Pentecôte. Saint Pierre explique que le saint Esprit répandu sur les disciples qui témoignaient provenait du Père par le biais du Fils – Actes 2 : 32, 33.

Il est expliqué autre part que le saint Esprit ne fut pas déversé auparavant car Jésus n'avait pas été glorifié. Il était nécessaire que Jésus souffrît, qu'Il montât au ciel afin de présenter son mérite en faveur de ses disciples, avant que le Père céleste ne puisse les reconnaître comme fils du nouvel ordre de choses, en leur donnant l'engendrement du saint Esprit, l'onction de Celui qui est saint, l'autorisation ou ordination, pour être ses ambassadeurs et représentants dans le monde, et, s'ils étaient trouvés fidèles, être associés avec Jésus dans le futur royaume des cieux

qui, durant mille ans, bénira la terre et renversera la malédiction.

Seuls ceux que Dieu a ordonnés dans le sens de leur donner le saint Esprit de filiation (ou d'adoption – voir Romains 8 : 15) sont mandatés, ou autorisés, à prêcher au nom du Seigneur. Aucune cérémonie terrestre, ni aucune imposition des mains par les évêques ne peuvent donner à quiconque l'autorité de prêcher au nom de Dieu. Notre Seigneur Jésus ne commença pas son ministère avant d'en avoir reçu l'ordination de Dieu. Au moment de sa consécration et de son baptême, le saint Esprit est descendu sur Lui, L'oignant, Le consacrant, L'autorisant à prêcher la bonne nouvelle aux humbles, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, pour publier une année de grâce de l'Éternel et pour consoler tous les affligés – Ésaïe 61 : 1, 2.

Le même saint Esprit est l'autorité pour quiconque le reçoit de faire connaître tout ce qu'il comprend du plan de Dieu à tous ceux qui ont une oreille pour entendre, en particulier aux « humbles », à ceux qui ont le cœur brisé, à ceux qui cherchent Dieu. Bien que l'Apôtre Paul affirme que les membres féminins de l'église n'ont pas à prêcher en public, cela n'empêche pas le fait que tous ceux qui ont reçu le saint Esprit ont l'onction pour prêcher et enseigner selon les occasions et les limitations de leur sexe. Et parfois, l'enseignement privé est aussi efficace que l'enseignement public.

Les quarante ans qui achevèrent l'âge Judaïque, allant de Jean-Baptiste à l'an 70 après Jésus-Christ avec la destruction de Jérusalem, fut la période de la moisson pour l'Israël typique. Ils témoignent du rassemblement dans le grenier de l'Évangile de tout le véritable blé et du rejet complet du reste, la balle, dans un grand temps de détresse, appelé symboliquement un feu. Le Seigneur en Matthieu 13 mentionne, qu'à la fin de cet âge de l'Évangile, il y aura une moisson similaire. Beaucoup pensent qu'elle commença en 1874 et s'achèvera en 1915 (Ndlr : écrit en 1913).

Tous les fidèles du Seigneur à la fin de l'âge Judaïque ont dû reconnaître le grand privilège d'être engagés dans l'œuvre de la moisson, et le même principe est applicable maintenant. Les disciples du Seigneur sont comparés à des agneaux et des brebis doux et inoffensifs, tandis que le monde égoïste et non régénéré est

illustré par les loups. Durant la moisson de l'âge Judaïque, Il leur dit de ne pas aller de maison en maison, mais de s'enquérir de qui était le plus digne dans chaque village, afin que, s'ils étaient reçus chez lui, ils puissent y demeurer jusqu'à ce que le témoignage soit rendu dans ce village. Ils devaient s'en remettre complètement au Seigneur, sans chercher à subvenir à leurs besoins. Cette leçon était pour leur bien à venir. Plus tard, Jésus envoya ses disciples leur disant de pourvoir à leurs besoins du mieux que possible, voulant dire que l'expérience initiale était particulière afin de leur donner confiance et assurance en la puissance divine qu'ils représentaient.

L'Esprit du Maître leur fut donné dans une mesure telle qu'ils furent capables de faire ce qu'Il fit : guérissant les malades, chassant les démons, etc. Il ne nous faut pas comprendre cependant qu'il y ait une telle délégation de pouvoir au peuple du Seigneur aujourd'hui. Les conditions ont changé. La guérison des maladies spirituelles, tels l'aveuglement et la surdité (spirituels – Ndlr), des œuvres plus grandes que celles d'alors, est le grand privilège du peuple du Seigneur aujourd'hui.

L'unique message des disciples était que le royaume de Dieu est proche. Quiconque pouvait être influencé, l'était par ce message. Le royaume de Dieu était attendu par les Israélites depuis des siècles, mais malheureusement, lorsqu'il leur fut présenté, seul un nombre relativement petit de Juifs était prêt à le recevoir. Par la suite, l'offre du royaume leur fut retirée et a depuis été donnée à travers le monde, rassemblant la classe élue de toutes les nations afin de devenir l'Épouse et Cohéritière du Messie, par l'intermédiaire desquels le royaume va bientôt être établi sur la terre et dont les bénédictions se déverseront partout, sur toute l'humanité.

Le Maître faisait allusion à sa prédication et à ses œuvres puissantes à Capernaüm, Bethsaïda et Chorazin (Matthieu 11 : 20-24). Ces trois villes étaient figurativement élevées par leur privilège, et ayant refusé les faveurs du Seigneur, elles seraient abaissées jusqu'au séjour des morts (verset 23). Sodome et Tyr furent données en exemple. Toutes les deux étaient en ruine : abaissées jusqu'au « hadès », réduites en poussière.

Notre Seigneur indique cependant que l'épreuve, ou le test, ou le jugement, que sa prédication donna, n'était pas définitif, qu'il y aura un jugement futur ou épreuve.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Selon l'Apôtre Paul, l'âge Millénaire tout entier sera un jour de Jugement de mille ans, durant lequel l'humanité sera amenée à la connaissance de la vérité, à une pleine opportunité de connaître Dieu (Actes 17 : 31). Cependant, ceux qui écoutèrent Jésus avec indifférence ont endurci leurs cœurs, et auront proportionnellement un désavantage au jour du Jugement. Jésus accentue fortement cette pensée lorsqu'Il sous-entend que la condition de Sodome sera plus tolérable, car son péché fut contre une mesure moindre de lumière et de privilège (voir Ézéchiel 16 : 48-63).

En conclusion, le Maître assurait à ceux qu'Il envoyait que quiconque les entendait et les méprisait, Le méprisait aussi, ainsi que le Père. Il en est assurément de même de tous ceux que le Seigneur a ordonnés et envoyés depuis comme ministres de l'Évangile, les véritables messagers.

WT1913 p5362

PENSÉE

Dieu n'est pas une garantie *contre* les tempêtes de la vie, mais une garantie parfaite *dans* les tempêtes de la vie.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible